

Contrat Légumes – AMAP Aux Potes

Contrat d'engagement solidaire

Pour la période du 11 Mai 2016 au 28 Février 2016 soit 42 semaines

Le présent contrat est passé entre,

Les adhérents

Réunis au sein de l'association de fait « l'AMAP Aux Potes »

Adresse de l'AMAP : La Bifurk, 2 rue Gustave Flaubert, 38000 Grenoble

Email : Amapbifurk@yahogroupes.fr

Et,

L'agriculteur :

Nom : Yvan GARCIN

Enseigne : Le Potager des milles saveurs

Adresse : 131 Chemin des quatre routes – 38690 CHABONS

Immatriculé au Répertoire SIRENE sous le numéro 799 449 830 00014

Pour les relations entre les adhérents et l'agriculteur, il est convenu ce qui suit :

1. Objet de l'engagement

Chaque adhérent s'engage à acheter à l'agriculteur un panier par semaine du 11 Mai 2016 au 28 Février 2017, soit **40 paniers** pour une durée de contrat de 42 semaines.

En contrepartie, l'agriculteur s'engage à produire et livrer les paniers aux dates et lieu de livraison convenus.

2. Contenu et prix des paniers

Le prix unitaire du panier est variable selon la saisonnalité de la production :

Mois de Mai : 8€

Mois de Juin, Février : 10 €

Mois d'Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre : 15€

Mois de Juillet, Janvier : 13€

Le prix moyen du panier sur les 10 mois est de 13,2€

La composition et le poids du panier sont déterminés par les saisons et les récoltes des producteurs.

L'agriculteur s'engage à fournir des légumes frais, de saison, diversifiés, cultivés sans pesticides ni produit de synthèse (certifiés AB) et disponibles à mesure qu'ils mûrissent. L'agriculteur fournira en priorité sa production propre mais pourra avoir recours à la production de confrère respectant la même charte, notamment, au début ou en fin du contrat si sa propre production s'avérait insuffisante.

3. Partage de panier

En cas de partage de panier, les co-paniers s'arrangent entre eux pour le partage du paiement et du contenu (l'AMAP ne gère de paniers qu'à l'unité).

4. Date(s) et lieu(x) de livraison

Les livraisons auront lieu tous les mercredis soir entre 18h30 et 19h30, à la Bifurk' (2 rue Gustave Flaubert - 38100 Grenoble).

Il n'y aura pas de livraison **les semaines 36 et 52, soit le 7 Septembre 2017 et le 28 décembre 2017. Nous prévoyons de partir en vacances quelques jours début Septembre, c'est la raison pour laquelle nous ne prévoyons pas de livraison le 7 Septembre.**

5. Distribution des paniers

Chaque adhérent s'engage, à assister 2 fois dans la saison l'agriculteur dans la distribution des paniers et le rangement du local. Les paniers sont constitués au préalable par l'agriculteur.

L'agriculteur s'engage à être présent à 3 permanences sur 4.

Le déchargement des caisses commencera tous les mercredis à 18h30. Les paniers seront disponibles pour les adhérents à partir de 18h30. La permanence se terminera à 19h30.

6. Absence lors de la livraison

Tout adhérent ne pouvant être présent lors de la livraison du panier doit trouver un arrangement avec un proche (adhérent ou pas) pour récupérer le panier lors de la distribution.

Il est spécifiquement prévu que chaque amapien, pourra 2 fois au cours de l'année, faire reporter sa livraison de panier, sous réserve de prévenir le référent au moins deux semaines à l'avance. Dans ce cas, son panier ne sera pas livré le jour convenu et il recevra un panier double lors d'une livraison ultérieure dont la date sera fixée par le producteur en fonction de ses productions.

En aucun cas, l'agriculteur ne reprend ou ne rembourse le panier en question.

7. Conditions de paiement

Chaque adhérent s'engage à régler d'avance, avant le 11 Mai 2017, le montant de l'ensemble des paniers.

Le montant des paniers n'étant pas le même au fil des mois, l'échéancier sera le suivant :

Période	Nombre de panier dans le mois	Montant du panier	Montant pour le mois
Mai	3	8	24
Juin	5	12	60
Juillet	4	13	52
Août	5	15	75
Septembre	3	15	45
Octobre	4	15	60
Novembre	4	15	75
Décembre	3	15	45
Janvier	4	13	52
Février	4	10	40
Total	40		528

Les amapiens ont trois possibilités pour le règlement des paniers :

- Un chèque par mois d'un montant de 52,8 € correspondant aux montants moyen des paniers des paniers lissés sur les 10 mois
- Trois chèques 176 € qui seront encaissés tous les trois mois (Août, Novembre, Février).
- Un chèque global de 528 €

Le producteur préfère la première solution, à savoir un chèque par mois encaissé en début de mois pour faciliter la gestion de sa trésorerie.

8. Démission

La démission d'un adhérent est possible mais celui-ci s'engage alors à trouver un remplaçant. Ce remplaçant est prioritairement issu de la liste d'attente de l'AMAP ou, à défaut, doit être trouvé par le démissionnaire lui-même.

9. Production insuffisante

Pour le cas où la production s'avérerait insuffisante sur certaine période, l'agriculteur s'engage à compenser sur d'autres périodes afin d'arriver au prix moyen du panier à l'issue des 10 mois (13,2€).

10. Transparence

A chaque livraison, l'agriculteur s'engage à communiquer au référent la composition exacte du panier, avec le poids par légume et le prix unitaire ou au kilo correspondant.

11. Charte des AMAP's

Adhérents à l'AMAP et producteurs s'engagent à respecter, de manière générale, la charte des AMAP's consultable sur le site Web de l'Alliance PEC Rhône-Alpes, à l'endroit suivant : http://www.alliancepec-isere.org/IMG/pdf/Charte_Amap.pdf

Les adhérents s'engagent également à régler une cotisation annuelle de 10 euros à l'ordre de l'ALLIANCE PEC.

Fait en 3 exemplaires à Grenoble, le _____

Signatures

L'agriculteur

Les adhérents

	Nom & Prénom	Coordonnées (téléphone et/ou email)	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			

	Nom & Prénom	Coordonnées (téléphone et/ou email)	Signature
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			
31			
32			
33			
34			
35			

	Nom & Prénom	Coordonnées (téléphone et/ou email)	Signature
36			
37			
38			
39			
40			
41			
42			
43			
44			
45			
46			
47			
48			
49			
	Nom & Prénom	Coordonnées (téléphone et/ou email)	Signature

50			
51			
52			
53			
54			
55			
56			
57			
58			
59			
60			
61			
62			

